



## Suivi des dépassements de normes horaires et journalières sur l'année 2024 pour le polluant Ozone (O<sub>3</sub>)

Seuils réglementaires	100µg/m <sup>3</sup> pour le maximum journalier de la moyenne sur 8h	120µg/m <sup>3</sup> pour le maximum journalier de la moyenne sur 8h	180µg/m <sup>3</sup> en moyenne sur 1h	240µg/m <sup>3</sup> en moyenne sur 1h
Directive européenne et réglementation Française	-	Objectif à long terme pour la protection de la santé, aucun dépassement toléré, exprimé en nombre de jours	Seuil de recommandation et d'information	Seuil d'alerte pour une protection sanitaire pour toute la population
Recommandations OMS	Valeur à ne pas dépasser plus de 3 jours par an	-	-	-
(Fr.) : Présent uniquement dans la réglementation française				

Données provisoires pouvant faire l'objet d'invalidations techniques ponctuelles. Seul le bilan statistique annuel des dépassements réalisé à la fin de chaque année fait foi en matière de respect de la réglementation.

Les dépassements des seuils d'information et d'alerte enregistrés aux stations n'impliquent pas forcément le déclenchement de la procédure d'information et d'alerte, qui est basé sur des critères de surface et de population exposée à un dépassement.

État au 04/05/2024

Stations de fond urbaines et périurbaines (P)	100µg/m <sup>3</sup> pour le maximum journalier de la moyenne sur 8h		120µg/m <sup>3</sup> pour le maximum journalier de la moyenne sur 8h		180µg/m <sup>3</sup> en moyenne sur 1h		240µg/m <sup>3</sup> en moyenne sur 1h	
	Nb de dépassements	Date du dernier dépassement	Nb de dépassements	Date du dernier dépassement	Nb de dépassements	Date du dernier dépassement	Nb de dépassements	Date du dernier dépassement
PARIS 13ème	0	-	0	-	0	-	0	-
PARIS 18ème	0	-	0	-	0	-	0	-
PARIS 1er Les Halles	0	-	0	-	0	-	0	-
LOGNES	0	-	0	-	0	-	0	-
MELUN (P)	0	-	0	-	0	-	0	-
MANTES-LA-JOLIE (P)	0	-	0	-	0	-	0	-
Rambouillet (P)	1	23/04/2024	0	-	0	-	0	-
VERSAILLES (P)	0	-	0	-	0	-	0	-
LES ULIS (P)	1	23/04/2024	0	-	0	-	0	-
MONTGERON	0	-	0	-	0	-	0	-

Stations de fond urbaines et périurbaines (P)	100µg/m <sup>3</sup> pour le maximum journalier de la moyenne sur 8h		120µg/m <sup>3</sup> pour le maximum journalier de la moyenne sur 8h		180µg/m <sup>3</sup> en moyenne sur 1h		240µg/m <sup>3</sup> en moyenne sur 1h	
	Nb de dépassements	Date du dernier dépassement	Nb de dépassements	Date du dernier dépassement	Nb de dépassements	Date du dernier dépassement	Nb de dépassements	Date du dernier dépassement
NEUILLY-SUR-SEINE	0	-	0	-	0	-	0	-
TREMBLAY-EN-FRANCE (P)	0	-	0	-	0	-	0	-
VILLEMOMBLE	0	-	0	-	0	-	0	-
CHAMPIGNY-SUR-MARNE	1	23/04/2024	0	-	0	-	0	-
VITRY-SUR-SEINE	0	-	0	-	0	-	0	-
CERGY-PONTOISE	0	-	0	-	0	-	0	-

Stations de fond rurales régionales	100µg/m <sup>3</sup> pour le maximum journalier de la moyenne sur 8h		120µg/m <sup>3</sup> pour le maximum journalier de la moyenne sur 8h		180µg/m <sup>3</sup> en moyenne sur 1h		240µg/m <sup>3</sup> en moyenne sur 1h	
	Nb de dépassements	Date du dernier dépassement	Nb de dépassements	Date du dernier dépassement	Nb de dépassements	Date du dernier dépassement	Nb de dépassements	Date du dernier dépassement
Zone rurale Est - SAINTS	0	-	0	-	0	-	0	-
Zone rurale Nord-Est - MONTGE-EN-GOELE	0	-	0	-	0	-	0	-
Zone rurale Sud-Est - Forêt de Fontainebleau	1	23/04/2024	0	-	0	-	0	-
Zone rurale Sud-Ouest - Forêt de Rambouillet	0	-	0	-	0	-	0	-
Zone Rurale Sud - Bois Herpin	0	-	0	-	0	-	0	-
Zone rurale Nord - Saint-Martin-du-Tertre	1	23/04/2024	0	-	0	-	0	-
Zone rurale Nord-Ouest - FREMAINVILLE	1	23/04/2024	0	-	0	-	0	-

Stations d'observation	100µg/m <sup>3</sup> pour le maximum journalier de la moyenne sur 8h		120µg/m <sup>3</sup> pour le maximum journalier de la moyenne sur 8h		180µg/m <sup>3</sup> en moyenne sur 1h		240µg/m <sup>3</sup> en moyenne sur 1h	
	Nb de dépassements	Date du dernier dépassement	Nb de dépassements	Date du dernier dépassement	Nb de dépassements	Date du dernier dépassement	Nb de dépassements	Date du dernier dépassement
Tour Eiffel 3ème étage	1	30/03/2024	0	-	0	-	0	-